



GIGEAN

## **CONSEIL MUNICIPAL** **DU 23 MAI 2018**

### **PROCES VERBAL**

**DATE DE CONVOCATION** : 17 mai 2018

**PRESENTS (19) :**

- Francis VEAUTE
- Sylvie PRADELLE
- Laurent BUORD
- Gaël FALLERY
- Pierre-Antoine DESPLAN
- Jean-Claude MARCEROU
- Francis SALIS
- Carine LEBOUTEILLER
- Christian BONNIER
- Gislène GUERREAU
- Annie NEYRAND
- Jean BAPTISTE
- Hélène AUGÉ
- Thierry BONNAVENC
- Pascal LARBI
- Jacques GALLAND
- Alain BERTES

- Chantal PUISSANT
- Thierry QUEAU

**ABSENTS (7) :**

- Pascale SARDA
- Marianne PIGASSOU
- Sandrine KLEIN-MAZERA
- Christian DEVAUX
- Nordine OULHADJ
- Jean-Jacques MOLINA
- Micheline TALBOT

**POUVOIRS (3) :**

- Hafid MIMOUN à Francis VEAUTE
- Emmanuelle SALIS à Francis SALIS
- Karine ESTEBE à Alain BERTES

**SECRETAIRE**: Gislène GUERREAU

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures.

*Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 11 avril 2018.*

*Adopté par 16 voix pour :*

*0 voix contre*

*4 abstentions (Alain BERTES, Chantal PUISSANT, Thierry QUEAU, Karine ESTEBE)*

*0 refus de vote.*

### **DELIBERATION N°2018-44 : DENOMINATION DES RUES - BALCONS DE LA GARDIOLE ET CLOS DU BERGER**

Monsieur le Maire indique au Conseil que, compte tenu de l'avancement des opérations d'aménagement, il convient d'attribuer un nom à deux nouvelles rues de la commune, en application de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé au Conseil :

- de dénommer « rue des Aphyllantes – dit le Braga Lon » la voie desservant les habitations du lotissement Les Balcons de la Gardiole ;
- de dénommer « rue de la Genette » la voie desservant les habitations du lotissement Le Clos du Berger.

*Adopté à l'unanimité.*

## DELIBERATION N°2018-45 : MODIFICATION DES TARIFS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer dans les conditions suivantes le montant des tarifs, taxes et loyers applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018.

Instauration de nouveaux tarifs :

- concession cimetière 6 m<sup>2</sup> : 1 000,00 euros ;
- location de la salle polyvalente : 1 journée 500 euros - 2 journées 700 euros / pour apéritifs 200 euros / aux entreprises locales et syndicats ½ journée : 150 euros / aux entreprises extérieures : 250 euros / aux personnes extérieures 1 journée : 700 euros - 2 journées : 1000 euros.

TARIFS – TAXES – LOYERS	2017	2018
<b>Droit de place au m<sup>2</sup></b>	1,25	1.25
<b>Marché artisanal</b>		
Droit de place au m <sup>2</sup> de 1 à 4 m <sup>2</sup>	10,00	10,00
de 4,01 m <sup>2</sup> à 8 m <sup>2</sup>	15,00	15,00
au-delà de 8 m <sup>2</sup>	20,00	20,00
<b>Cimetière :</b>		
Concession cimetière 6 m <sup>2</sup>	840,00	1 000,00
Concession case Columbarium	570,00	570,00
Prestations funéraires	18,00	18,00
<b>Loyers : Loyer crèche/an</b>	57 400,00	57 400,00
Loyer antennes – téléphone : Orange	Indexé	Indexé
S.F.R	Indexé	Indexé
Bouygues et autres fournisseurs	Indexé	Indexé
<b>Spectacles : spectacles ordinaires (adultes)</b>	8,00	
ordinaires (enfants)	4,00	8,00
selon coût du spectacle	Maxi 16,00	Maxi 16,00
spectacles SAPERLIPOPETTE (enfants)	5,00	5,00
<b>Périscolaire : Espace Jeunes participation max. aux sorties</b>	12,00	12,00
Accompagnement à la scolarité (par an)	10,00	10,00
<b>Photocopies : Associations (carte 1000 copies A4) N/B</b>	40,50	40,50
Associations (carte 500 copies A4) couleur	40,50	40,50
Particulier A4 (la copie)	0,30	0,30
Particulier A4 (la copie) couleur	0,50	0,50
A4 (la copie recto/verso)	0,40	0,40
Copie doc. administratif A4	0,25	0,25
Copie doc. administratif support informatique	12,00	12,00
Copie doc. administratif par Internet	11,00	11,00
A3 (la copie)	0,40	0,40
A3 (la copie recto/verso)	0,50	0,50
Envoi d'un fax	0,50	0,50
<b>Locations : <u>salle polyvalente, salle polyculturelle</u></b>		
1 journée (caution = location)	350,00	500,00
2 journées (18h) (caution = location)	550,00	700,00
pour apéritifs (jusqu'à 21 h – caution = 150 €)	180,00	200,00
aux entreprises locales et syndicats ½ journée (caution = location)	100,00	150,00
aux entreprises extérieures (caution = location)	170,00	250,00
aux personnes extérieures 1 journée (caution = location)	550,00	700,00
2 journées (18h) (caution = location)	930,00	1 000,00
<b><u>Location sono</u> salle polyvalente</b>	65,00	65,00
<b><u>Salle latérale (salle polyvalente, salle de réunion Maison des associations):</u></b>		
pour apéritifs (caution = 150 €)	52,00	80,00
Arènes (caution = 150 €)	140,00	200,00

<b>Maison gîte d'étape (maison du pèlerin) :</b>	la nuit		15,00
	draps		5,00
	<b>Location de matériel :</b> table / jour	2,50	2,50
	banc / jour	1,25	1,25
	chaise / jour	0,65	0,65
<b>grand barnum/week-end (+ dépôt de garantie 1 000 euros)</b>		150,00	200,00
<b>petit barnum (+ dépôt de garantie 1 000 euros)</b>			100,00
	<b>Eau potable (m<sup>3</sup>)</b>	1,91	1,91
<b>Encarts Publicitaires (format A5)-plaquette Info-tourisme</b>		950,00	950,00
	Page entière	480,00	480,00
	Demi-page (14,8x10,6)	280,00	280,00
	Quart de page horizontal (14,8x5,3) et vertical (7,4x10,6)	150,00	150,00
	Huitième de page (7,4x5,3)		
	<b>Taxes : Taxe pour non création de parking</b>	8 000,00	8 000,00
	Plateau repas « avion »	8,44	8,40
	Dépôt de garantie clé encodée court de tennis	20,00	20,00
<b>RODP : Travaux sur des ouvrages du réseau de distribution du gaz par mètre</b>		0,35/mètre	0,35/mètre
<b>Vente de boissons dans le cadre des festivités communales :</b>		1,00	1,00
	<b>Verre</b>	1,00	1,00

Annule et remplace la délibération 2018-16 du 15 février 2018.

Adopté par 18 voix pour :

0 voix contre

4 abstentions (Alain BERTES, Chantal PUISSANT, Thierry QUEAU, Karine ESTEBE)

0 refus de vote.

#### **DELIBERATION N°2018-46 : ASSOCIATION « LE RELAIS FAMILIAL » - MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL**

Monsieur le Maire indique au Conseil que Le Relais Familial est une association loi 1901 d'aide, d'accompagnement et de soins infirmiers à domicile. Elle est basée à Sète.

Dans le cadre de sa politique sociale, la Commune de Gigean, souhaite proposer des permanences de cette association par le biais d'une convention de mise à disposition d'un local.

Cette permanence servira à accueillir du public pour divers renseignements ainsi qu'à la réception de demandes d'emploi dans le domaine des services à la personne.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil :

- d'approuver la convention de mise à disposition d'un local à conclure avec l'association Le Relais Familial, annexée à la présente délibération ;
- de l'autoriser à la signer.

Adopté à l'unanimité.

#### **DELIBERATION N°2018-47 : CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL (CARSAT) - MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL**

Monsieur le Maire indique au Conseil que le service social de la CARSAT Languedoc-Roussillon intervient régulièrement, dans le cadre de ses missions, auprès des assurés sociaux domiciliés à Gigean.

Afin de renforcer l'accueil de proximité, la CARSAT a adressé à la Commune une demande de mise à disposition de locaux en vue de tenir une permanence au Point Inf au pluriel.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil :

- d'approuver la convention de mise à disposition d'un local à conclure avec la CARSAT Languedoc-Roussillon, annexée à la présente délibération ;
- de l'autoriser à la signer.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **DELIBERATION N°2018-48 : ACQUISITION DE LA PARCELLE BE173 (DEPARTEMENT DE L'HERAULT) – PUMP TRACK**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de Pump Track programmé sur la parcelle BE173 au lieu-dit « Les Faïsses ».

Il convient de régulariser le transfert de propriété de ce terrain appartenant actuellement au Département de l'Hérault. L'Assemblée Départementale a approuvé le 27 juin 2011 la vente pour 1 euro de ce terrain cadastré BE173 et d'une contenance de 2 499 m<sup>2</sup>.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle BE173 auprès du Département de l'Hérault en vue de la réalisation du Pump Track pour 1 euro ;
- de l'autoriser à signer tout acte en ce sens.

*Adopté à l'unanimité.*

#### **DELIBERATION N°2018-49 : CONVENTION DE REVERSEMENT DES PRODUITS DU PUP LES HAUTS DE LA FONTAINE – SYNDICAT DU BAS LANGUEDOC**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau des communes du Bas Languedoc (SBL) a proposé de formaliser dans une convention le reversement des produits du projet urbain partenarial (PUP) relatif à l'opération d'aménagement « Les Hauts de la Fontaine » portée par la société GGL.

Celle-ci prévoit notamment les modalités et le rythme de versement de la participation de 82 850,97 euros relative au renforcement et à l'extension du réseau d'eau potable, conformément à la convention de PUP approuvée par la délibération n°2018-30 du 11 avril 2018.

Après avoir présenté le document, Monsieur le Maire propose au Conseil :

- d'approuver la convention de reversement des produits du PUP de l'opération d'aménagement « Les Hauts de la Fontaine » à conclure avec le SBL, annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

*Adopté par 18 voix pour :*

*0 voix contre*

*4 abstentions (Alain BERTES, Chantal PUISSANT, Thierry QUEAU, Karine ESTEBE)*

*0 refus de vote.*

#### **DELIBERATION N°2018-50 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire précise que les dossiers de subvention de certaines associations ne sont pas complets. Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes en tenant compte des montants déjà attribués par la délibération n°2018-07 du 24 janvier 2018.

	Subventions déjà versées (délibération 2018-07 du 24/01/2018)	Acomptes de subventions versés dans le cadre de la présente délibération
Foyer Rural	/	5 000,00 €
Réveil Sportif Gigeannais	/	4 000,00 €
OCCÉ Ecole Paul-Émile Victor	8 000,00 €	/
OCCÉ Ecole Haroun Tazieff	21 000,00 €	/

TOTAL	29 000,00€	9 000,00€
-------	------------	-----------

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à verser les subventions susmentionnées.

*Adopté par 18 voix pour :*

*0 voix contre*

*4 abstentions (Alain BERTES, Chantal PUISSANT, Thierry QUEAU, Karine ESTEBE)*

*0 refus de vote.*

#### **DELIBERATION N°2018-51 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire indique au Conseil que, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de procéder aux modifications suivantes :

- création d'un poste de gardien brigadier (Police Municipale) ;
- création d'un poste d'adjoint technique (Service Technique).

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver le nouveau tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

Annule et remplace la délibération n°2017-83 du 22 novembre 2017.

*Monsieur BERTES est favorable au recrutement d'un 5<sup>ème</sup> policier municipal, mais n'approuve pas le recrutement d'un nouvel agent au Service Technique ; l'effectif étant suffisant. Il indique que l'organisation de ce service est selon lui défectueuse.*

*Monsieur BONNIER précise que la démarche Zéro Phyto a entraîné un surcroît de travail au sein de l'unité en charge des espaces verts.*

*Monsieur VEAUTE indique qu'il ne faut pas caricaturer le Service Technique. Il précise que ce service est désormais doté d'un désherbeur thermique et d'une nouvelle balayeuse autoportée.*

*Monsieur SALIS rappelle que ce recrutement ne compense que partiellement les départs en retraite à venir.*

*Adopté par 19 voix pour :*

*3 voix contre (Alain BERTES, Thierry QUEAU, Karine ESTEBE)*

*0 abstention*

*0 refus de vote.*

#### **DELIBERATION N°2018-52 : ACTUALISATION N°8 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) « CREATION D'UN GROUPE SCOLAIRE » OPERATION N°926**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a adopté par délibération n°2015-47 du 5 mai 2015, la création d'un programme pluriannuel d'investissement « Construction d'un Groupe Scolaire » opération budgétaire n°926 pour un montant de 4 200 000 euros T.T.C.

Lors de la séance du 14 décembre 2016, délibération n°2016-112, le Conseil Municipal a adopté l'actualisation n°3 augmentation de l'autorisation de programme de 2 400 000 euros portant à 6 600 000 euros l'opération budgétaire n°926, elle regroupe l'ensemble des études (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, programmiste, assistance post livraison, maîtrise d'œuvre, contrôle technique, SPS) et les travaux de réalisation d'un bâtiment à énergie positive (BEPOS) de 8 classes.

L'actualisation n°8 proposée au Conseil Municipal est une augmentation des crédits de paiement prévisionnels (CP) ouverts sur l'exercice 2018 (+134 186,62 euros) et une nouvelle répartition des CP prévisionnels ouverts sur les exercices suivants. Cette actualisation n°8 prend la forme suivante :

Création d'un Groupe Scolaire	A.P	C.P 2015	C.P 2016	C.P 2017	C.P 2018 prévisionnels	C.P 2019 prévisionnels	C.P 2020 prévisionnels
	6 600 000,00 €	27 000,00 €	15 000,00 €	805 600,00 €	864 186,62 €	2 900 000,00 €	1 988 213,38 €

Pour rappel, les crédits de paiement constituent la limite supérieure de dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'actualisation n°8 de l'autorisation de programme et des crédits de paiement y afférents ;
- de préciser que les reports des crédits de paiement se feront automatiquement sur les crédits de paiement de l'exercice n+1 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

*Adopté par 18 voix pour :*

*0 voix contre*

*4 abstentions (Alain BERTES, Chantal PUISSANT, Thierry QUEAU, Karine ESTEBE)*

*0 refus de vote.*

#### **DELIBERATION N°2018-53 : ACTUALISATION N°1 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) « SALLE POLYVALENTE » OPERATION N°936**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a adopté par délibération n°2017-91 du 22 novembre 2017, la création d'un programme pluriannuel d'investissement « Salle Polyvalente » qui prévoit la rénovation thermique et phonique ainsi que l'aménagement extérieur, opération budgétaire n°936 pour un montant de 638 000,00 euros.

L'actualisation n°1 proposée au Conseil Municipal est une diminution de 147 000,00 euros de l'autorisation de programme et des crédits de paiement prévisionnels (CP) ouverts sur l'exercice 2018.

Cette actualisation n°1 prend la forme ci-dessous :

SALLE POLYVALENTE	A.P	C.P 2017	C.P 2018 prévisionnels
	491 000,00 euros	225 500,00 euros	265 500,00 euros

Pour rappel, les crédits de paiement constituent la limite supérieure de dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'actualisation n°1 de l'autorisation de programme et des crédits de paiement y afférents ;
- de préciser que les reports des crédits de paiement se feront automatiquement sur les crédits de paiement de l'exercice n+1 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

*Adopté par 18 voix pour :*

*0 voix contre*

*4 abstentions (Alain BERTES, Chantal PUISSANT, Thierry QUEAU, Karine ESTEBE)*

*0 refus de vote.*

#### **DELIBERATION N°2018-54 : DECISION MODIFICATIVE N°2 BP 2018**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certaines dépenses ou recettes n'ont pas été prévues au Budget Primitif de la Commune et qu'il convient d'apporter les modifications nécessaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n°2 du Budget Prévisionnel 2018, qui s'établit dans les conditions suivantes :

**DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2/2018**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Niveau de vote	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
011	6042	Charges à caractère général Achats prestations de services	149 581,40 €	
	60623	Alimentation	-136 931,02 €	
		<b>Sous-Total 011</b>	<b>12 650,38 €</b>	<b>0,00 €</b>
014	739115	Atténuations de produits Prélèvement au titre art. 55 loi SRU	-2 731,00 €	
		<b>Sous-Total 014</b>	<b>-2 731,00 €</b>	
65	6574	Autres charges de gestion courante Subventions de fonctionnement aux associations	28 684,00 €	
		<b>Sous-Total 65</b>	<b>28 684,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
68	6815	Dotations aux amortissements et provisions Dotations aux provisions risques et charges	-19 500,00 €	
		<b>Sous-Total 68</b>	<b>-19 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
70	7067	Produits des services Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement		25 000,00 €
		<b>Sous-Total 70</b>	<b>0,00 €</b>	<b>25 000,00 €</b>
73	7336	Impôts et taxes Droits de place		235,00 €
	7388	Autres taxes diverses		2 853,00 €
		<b>Sous-Total 73</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 088,00 €</b>
74	7411	Dotations et participations Dotation forfaitaire		25 858,00 €
	74121	Dot Solidarité rurale		25 455,00 €
	74127	Dot nationale de péréquation		17 855,00 €
	74711	Emplois jeunes		-12 602,00 €
	74712	Emplois d'avenir		286,00 €
		<b>Sous-Total 74</b>	<b>0,00 €</b>	<b>56 852,00 €</b>
75	752	Autres produits de gestion courante Revenus des immeubles		14 350,00 €
		<b>Sous-Total 75</b>	<b>0,00 €</b>	<b>14 350,00 €</b>
023		Virement à la section d'investissement	80 186,62 €	
		<b>Sous-total 023</b>	<b>80 186,62 €</b>	<b>0,00 €</b>
		<b>TOTAL de la section de Fonctionnement</b>	<b>99 290,00 €</b>	<b>99 290,00 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Niveau de vote	Art	Libellé	Dépenses	Recettes
021		Virement de la section de fonctionnement		80 186,62 €
<b>Sous-Total 021</b>			<b>0,00 €</b>	<b>80 186,62 €</b>
13	1322	Subvention d'investissement Régions		-140 000,00 €
<b>Sous-Total 13</b>			<b>0,00 €</b>	<b>-140 000,00 €</b>
Opération 936		réfection de la Salle Polyvalente		
	2315	Installations, matériels et outillages techniques	-147 000,00 €	
<b>Sous-Total Opération 936</b>			<b>-147 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Opération 926		<b>GROUPE SCOLAIRE</b>		
13	1323	Départements		47 000,00 €
20	2031	Frais d'études	-65 475,87 €	
23	2315	Installations, matériels et outillages techniques	199 662,49 €	
<b>Sous-Total Opération 926</b>			<b>134 186,62 €</b>	<b>47 000,00 €</b>
<b>TOTAL de la section d'investissement</b>			<b>-12 813,38 €</b>	<b>-12 813,38 €</b>

Adopté par 18 voix pour :

0 voix contre

4 abstentions (Alain BERTES, Chantal PUISSANT, Thierry QUEAU, Karine ESTEBE)

0 refus de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.